

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 9 mars 2020 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Hervé Dancause	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Lauréat Fortin	Saint-Omer
	Claude Hudon	Saint-Roch-des-Aulnaies
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8503-03-20 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M^{me} Céline Avoine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 février 2020
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Sécurité incendie
 - 5.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2019
 - 5.2- Sommaire des actions 2019 du Schéma en sécurité incendie
 - 5.3- Sommaire des commentaires régionaux 2019
 - 5.4- Contrat de vérification annuelle pour autopompes et camions-citernes avec pompe intégrée
- 6- Aménagement du territoire
 - 6.1- Programme d'aménagement durable des forêts
 - 6.1.1- Rechargement de la chaussée du chemin de la Madril à Saint-Marcel
 - 6.1.2- Rechargement de la chaussée du chemin de la Madril à Saint-Marcel : Désignation du représentant
 - 6.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de

développement pour le règlement 2020-002 de la municipalité de Saint-Pamphile

- 7- Développement local et régional
 - 7.1- Fonds régions et ruralité – Volet soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
 - 7.2- Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches
 - 7.3- Démarche de planification de Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Damase-de-L'Islet – Octroi d'un contrat
 - 7.4- Fonds de développement des territoires
 - 7.5- Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la Chaudière-Appalaches
- 8- Développement économique
 - 8.1- Poste de conseiller(ère) aux entreprises – Volet gestion des ressources humaines
 - 8.2- Mesure de soutien au travail autonome (STA) : Renouvellement de l'entente 2020-2021
 - 8.3- Fonds local d'investissement : Bonification de l'enveloppe de la MRC
- 9- Désignation de la MRC de L'Islet
 - Comité consultatif agricole
 - Comité de sécurité incendie
 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
 - Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles
 - Comité solutions en santé
- 10- Transport collectif
 - 10.1- État de situation
- 11- Programme d'amélioration de l'habitat : Désignation des personnes autorisées à signer les demandes de privilèges d'accès
- 12- Administration
 - 12.1- Rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil
 - 12.2- Embauche de M^{me} Guylaine Dumais
 - 12.3- Embauche de M. Michel-Ange Imboua
- 13- Évaluation municipale
- 14- Gestion des matières résiduelles
- 15- Cour municipale
- 16- Compte rendu des comités
- 17- Seconde période de questions pour le public
- 18- Autres sujets
- 19- Prochaine rencontre
- 20- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 18.1- Audit interne
- 18.2- Ministère des Transports – État de la chaussée de la route 204
- 18.3- Ministère des Transports – Entretien hivernal de la route 204

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 10 FÉVRIER 2020

8504-03-20 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 février 2020, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- SÉCURITÉ INCENDIE

5.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2019

8505-03-20 **CONSIDÉRANT QUE** le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* est entré en vigueur le 26 mars 2014, après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* en 2019;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de L'Islet et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministre de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet accepte le rapport annuel 2019 du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

5.2- Sommaire des actions 2019 du Schéma en sécurité incendie

8506-03-20 Il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des actions de la MRC de L'Islet pour l'année 2019 par rapport au *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*.

5.3- Sommaire des commentaires régionaux 2019

8507-03-20 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Hervé Dancause et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des commentaires régionaux

2019 concernant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

5.4- Contrat de vérification annuelle pour autopompes et camions-citernes avec pompe intégrée

8508-03-20	ATTENDU QUE	dans le <i>Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet</i> , il est prévu de procéder à une vérification des différents équipements, tels que camions et pompes sur une base annuelle;
	ATTENDU QUE	le contrat actuel pour la vérification annuelle des camions incendie est à renouveler pour une période d'un (1) an;
	ATTENDU QUE	l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville nous a transmis une soumission pour la vérification d'équipements valable pour une période d'un (1) an;
	ATTENDU QUE	les municipalités sont satisfaites des services offerts par cette entreprise;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M ^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet octroie le contrat pour les vérifications des équipements en sécurité incendie des municipalités participantes de la MRC de L'Islet à l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour une période d'un (1) an selon les prix fournis dans la soumission :
		<ul style="list-style-type: none">- Autopompe et autopompe-citerne : 325 \$/chacun (test routier inclus);- Pompe portative : 50 \$;- Et autres tests par unité, tels que décrits dans la soumission.

6- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1- Programme d'aménagement durable des forêts

6.1.1- Rechargement de la chaussée du chemin de la Madril à Saint-Marcel

8509-03-20	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet a présenté une proposition de projet visant la réalisation de travaux d'entretien du chemin de la Madril;
	CONSIDÉRANT QUE	les travaux visent le rechargement et le nivelage de la chaussée sur un tronçon de 5 km de façon non continue, le creusage de fossés de part et d'autre de la chaussée sur un tronçon de 5 km de façon non continue et le changement d'un ponceau de drainage;
	CONSIDÉRANT QU'	AML Caron inc. propose de réaliser les travaux pour la somme de 36 924,84 \$, plus taxes;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet agit à titre de promoteur du projet;
	CONSIDÉRANT QUE	le montant admissible à une subvention, qui correspond à 75 % du projet, sera défrayé par la MRC de L'Islet et réclamé au Programme d'aménagement du-

nable des forêts (PADF) et que 25 % du montant sera assumé par la municipalité de Saint-Marcel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel s'engage à faire l'entretien minimum du chemin de la Madril au cours des cinq prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que le mandat de réalisation des travaux soit octroyé à AML Caron inc. pour la somme de 36 924,84 \$, plus taxes.

6.1.2- Rechargement de la chaussée du chemin de la Madril à Saint-Marcel : Désignation du représentant

8510-03-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a présenté une proposition de projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet autorise M^{me} Geneviève Paré, directrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet, à signer tout document relatif au projet intitulé «Rechargement de la chaussée du chemin de la Madril à Saint-Marcel».

6.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement pour le règlement 2020-002 de la municipalité de Saint-Pamphile

8511-03-20 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Pamphile a adopté le règlement numéro 2020-002 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Pamphile considère important de modifier son règlement de zonage pour permettre les usages publics et institutionnels sur le lot 5 868 166 et dans le but de tenir compte de la réforme cadastrale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 2020-002 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 2020-002 de la municipalité de Saint-Pamphile. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*

(SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Fonds régions et ruralité – Volet soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

8512-03-20	CONSIDÉRANT QUE	le <i>Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes</i> a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;
	CONSIDÉRANT QUE	le projet de loi n° 47 : <i>Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités</i> a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;
	CONSIDÉRANT QUE	le volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;
	CONSIDÉRANT QU'	il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» du Fonds régions et ruralité;
	CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celle de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M ^{me} Céline Avoine et unanimement résolu d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» du Fonds régions et ruralité qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

7.2- Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches

8513-03-20	CONSIDÉRANT QUE	l'article 126.2 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit, notamment, qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;
	CONSIDÉRANT QUE	le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;
	CONSIDÉRANT QUE	les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent assurer une coordination pour la mise en œuvre et le suivi de certains dossiers d'en-

vergure régionale, notamment ceux qui émanent des priorités régionales de développement inscrites à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

CONSIDÉRANT QU' une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative au soutien que souhaitent se doter les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté, lors de sa rencontre tenue le 27 février 2020, que soit injectée dans l'Entente sectorielle de développement la somme de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis injecteront collectivement la somme de 150 000 \$ dans cette entente sectorielle de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauce-Sartigan a été désignée comme mandataire de l'entente sectorielle de développement par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu :

- que la MRC de L'Islet soit signataire d'une entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- de contribuer à l'entente pour une somme de 15 000 \$ et que cette somme soit puisée du Fonds de développement des territoires ou du Fonds régions et ruralité;
- que le préfet soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- que le directeur général soit désigné à titre de représentant de la MRC au comité directeur de l'entente sectorielle de développement;
- d'accepter que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de développement.

7.3- Démarche de planification de Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Damase-de-L'Islet – Octroi d'un contrat

8514-03-20

Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'accorder le contrat de planification du développement pour les collectivités de Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Damase-de-L'Islet à la firme ID Territoires pour une somme de 17 585 \$, taxes incluses, et de mandater le directeur général à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

7.4- Fonds de développement des territoires

Le directeur général rappelle que le Fonds de développement des territoires se termine le 31 mars 2020 et que toutes les sommes accordées à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont engagées.

7.5- Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la Chaudière-Appalaches

8515-05-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Hervé Dancause et unanimement résolu de nommer M. Patrick Hamelin au comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement pour les services de proximité dans la Chaudière-Appalaches.

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1- Poste de conseiller(ère) aux entreprises – Volet gestion des ressources humaines

8516-03-20 Il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche d'un(e) conseiller(ère) aux entreprises – Volet gestion des ressources humaines;
- de mandater le directeur général pour procéder à l'embauche de cette personne;
- de réserver la somme de 55 000 \$ du Fonds de développement des territoires.

8.2- Mesure de soutien au travail autonome (STA) : Renouvellement de l'entente 2020-2021

8517-03-20 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu de désigner le directeur général, M. Patrick Hamelin, afin de représenter la MRC de L'Islet auprès d'Emploi-Québec et de l'autoriser à signer tout document concernant la mesure de soutien au travail autonome (STA).

8.3- Fonds local d'investissement : Bonification de l'enveloppe de la MRC

Le directeur général mentionne que la MRC a reçu la confirmation que le ministère de l'Économie et de l'Innovation verserait la somme de 305 000 \$ au Fonds local d'investissement de la MRC. Cela s'ajoute au fonds déjà disponible pour le soutien aux PME du territoire.

9- DÉSIGNATION DE LA MRC DE L'ISLET

Monsieur Eddy Morin ayant cessé d'occuper ses fonctions de maire de la municipalité de Saint-Marcel en décembre 2019, un nouveau membre du conseil de la MRC doit être nommé afin de siéger sur chacun des comités et organismes sur lesquels il avait été nommé en novembre dernier.

- Comité consultatif agricole

8518-03-20 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Hervé Dancause que M. Lauréat Fortin soit nommé membre du comité consultatif agricole.

- Comité de sécurité incendie

8519-03-20 Il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Claude Hudon que M. Alphonse Saint-Pierre soit nommé membre du comité de sécurité incendie.

- **Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches**

8520-03-20 Il est proposé par M. Lauréat Fortin, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre que M. Mario Leblanc soit nommé pour siéger à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

- **Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles**

8521-03-20 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes que M. Jean-François Pelletier soit nommé pour siéger à la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles.

- **Comité Solution en santé**

8522-03-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Hervé Dancause que M. Lauréat Fortin soit nommé pour siéger au comité Solutions en santé.

10- TRANSPORT COLLECTIF

10.1- État de situation

Le directeur général informe le conseil de l'avancement des travaux du comité sur le transport collectif. Il indique que l'échéance est fixée au 1^{er} janvier pour la prise en charge effective du transport collectif et de la nouvelle approche de la MRC.

11- PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES DEMANDES DE PRIVILÈGES D'ACCÈS

8523-03-20 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'autoriser M. Jessy Miller et M^{me} Catherine Lauzon à formuler à la Société d'habitation du Québec (SHQ) une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la Société.

12- ADMINISTRATION

12.1- Rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil

Le directeur général dépose le rapport des dépenses.

12.2- Embauche de M^{me} Guylaine Dumais

8524-03-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M^{me} Guylaine Dumais au poste d'agente de développement.

12.3- Embauche de M. Michel-Ange Imboua

8525-03-20 Il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Michel-Ange Imboua au poste d'agent de maillage (sous-région 2).

13- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

15- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

16- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Il n'y a aucun compte rendu des comités présenté.

17- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise par le public.

18- AUTRES SUJETS

18.1- Audit interne

Le directeur général dépose le document des auditeurs à l'intention des administrateurs concernant la démarche d'audit interne qu'ils mèneront.

18.2- Ministère des Transports – État de la chaussée de la route 204

8526-03-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Transports du Québec l'état déplorable de la chaussée de la route 204 entre Saint-Pamphile et Sainte-Perpétue incluant les limites municipales de ces deux municipalités.

18.3- Ministère des Transports – Entretien hivernal de la route 204

8527-03-20 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M^{me} Céline Avoine et résolu à l'unanimité de souligner la qualité de l'entretien hivernal effectué sur la route 204 au cours du présent hiver.

19- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le mardi 14 avril 2020 à 19 h 30.

20- LEVÉE DE LA SESSION

8528-03-20 Il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 heures.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.